

Réf: Dossier N° 020578

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DOMAINE AVICOLE DE KENEFUOUE » en abrégé «
DOMAKEN »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA AKOUEDO,lot 10,ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/05/2021 reçus par Me KONAN KONAN FERDERIC, et enregistrés au CEPICI le 26/05/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DOMAINE AVICOLE DE KENEFUOUE »

en abrégé « DOMAKEN »

Objet : Production d'animaux et d'élevages ; l'élevage et la commercialisation de produits avicoles ; conception et réalisation de projets avicoles clés en main.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA AKOUEDO,lot 10,ilot 2

Dirigeant(s) : M KOFFI KOUADIO BERTIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03160 du 16/08/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°21433/GTCA/RC/2021 du 16/08/2021

